

Femmes d'ici

Hiver 2015 • Volume 50, numéro 2

Solidaires avec nos sœurs autochtones

Parité = égalité hommes/femmes

Loi 52 : Mourir dans
la dignité

SOMMAIRE

Hiver 2015

- 6 Ponts du Québec**
Lise Courteau
- 10 Soins de santé**
Lise Girard
- 14 Réflexion sur la fin de sa vie**
Lisette Benoit
- 15 Qui sont nos dirigeantes**
Gaétane Gagnon et Christiane Denis
- 16 Parité hommes/femmes en politique**
Laurie Bélanger
- 17 Violence faite aux femmes autochtones**
Laurie Bélanger
- 18 Coup de cœur**
Renée Arseneault
- 19 Un peu de tout**
Pierrette Alix
- 20 Faire un testament**
Lise Courteau

CHRONIQUES

- 2 Éditorial**
Madeleine Bourget
- 4 Activités femmes d'ici**
Lise Thériault
- 8 L'Afeas en action**
Lise Courteau
- 12 Nouvelles de l'association**
Pierrette Alix



L'Afeas, solidaire de nos sœurs autochtones tuées ou disparues !

Éditorial

Par Madeleine Bourget



Le temps des Fêtes est derrière nous ! 2016 est arrivé ! Tranquillement, la vie reprend son cours. Je me souviens que, lorsque j'étais petite, souvent je m'allongeais sur le sofa et je regardais briller les lumières du sapin de Noël. Oh, le sapin souffrait un peu d'anorexie mais je le trouvais bien beau. Je me souviens aussi qu'à cette époque, lorsque la neige brillait sous le soleil, je me mettais les yeux croches afin que ça brille encore plus. Ne me jugez pas ! Je ne le fais plus depuis longtemps. Au cours de cette même période, j'aimais m'isoler dans le salon et, malgré mon jeune âge, je laissais remonter mes souvenirs. De beaux moments me revenaient mais souvent une immense tristesse remontait. Avec le recul, j'ai réalisé que ce qui me manquait le plus, c'était la présence de ma mère.

Je ne la voyais pas souvent, ma mère. Elle devait travailler quasi tout le temps pour arriver à joindre les deux bouts. Le peu de temps qui lui restait était partagé entre quelques heures de sommeil et le train-train quotidien. Pour me changer un peu les idées, il m'arrivait d'écouter la télévision : *Bobino*, *la Boîte*

à surprises, *Sol et Gobelet*... J'écoutais religieusement l'émission de télévision *Papa a raison*. Lorsque je voyais la maman s'asseoir au pied du lit de son enfant et l'écouter, je le trouvais tellement chanceux. Je me projetais dans le futur et je me disais que, lorsque je serais mère, j'essaierais d'être plus présente pour mes enfants, je prendrais le temps de les écouter.

Lorsque maman était un peu plus reposée, elle était chaleureuse, accueillante, généreuse... et elle avait un si beau sourire. Je la trouvais tellement belle. Elle m'épatait aussi lorsqu'elle chantait car elle savait toutes les paroles des chansons, enfin, je le croyais. Maman était courageuse et déterminée. Jamais elle ne baissait les bras, elle était forte.

Après plusieurs années, je suis devenue maman à mon tour. Ma famille a toujours été très importante pour moi. Savourer le moment présent, les rendre heureux avec des petits riens... Je me rappelle aussi leurs mots d'enfants, les bousculades et les réconciliations, les larmes et les éclats de rire. Oui, c'était le bon temps, une des plus belles périodes de



richesse

ma vie. Les journées étaient bien remplies et le temps a passé vite, trop vite.

Comme plusieurs d'entre vous le savez, inculquer à nos enfants de bonnes valeurs n'est pas toujours facile. Il est souvent moins compliqué de répondre « oui » à leurs demandes que de leur dire « non ». Leur refuser un vêtement hors de prix, ne pas accepter leurs insultes, leur apprendre à partager, à être honnête, à dire la vérité... Tout ça demande de la constance, de la patience et surtout beaucoup d'amour.

Aujourd'hui, mes enfants sont devenus parents. Je les regarde aller et je les trouve admirables. Moi qui pensais que ce que j'avais essayé de leur transmettre ne servirait probablement à rien, eh bien, je me trompais royalement. Mon fils me répète depuis des années qu'être ensemble à Noël est bien plus important que de s'échanger des cadeaux, que c'est important d'aller vers les plus démunis, d'acheter le journal l'Itinéraire... Ma fille, qui a deux très jeunes enfants, reproduit à Noël le même « set-up » que lorsqu'elle était petite en faisant son sapin : écouter de la musique de Noël et faire un

pique-nique au pied du sapin en mangeant des sandwiches pas de croûtes, des Jelly beans, un peu de croustilles. La plupart du temps, les boules et les guirlandes étaient toutes placées à la même hauteur MAIS, notre sapin était toujours le plus beau. Oui, mes enfants se souviennent. Ils sont sensibles à la misère des gens, ils prennent soin l'un de l'autre et de leur famille respective. Toutes ces belles valeurs n'ont pas de prix.

Depuis des années, nous vivons dans un monde de surconsommation. Plusieurs veulent tout avoir, et ce, pas le mois prochain... tout de suite. Une petite voiture nous conviendrait mais la BMW fait tellement plus chic. Les publicités nous font croire que nous avons besoin d'un paquet de gadgets pour être heureux mais le sommes-nous vraiment ? On nous fait miroiter que les gens riches sont heureux. Sûrement que plusieurs le sont mais être riche n'est pas un pré-requis pour être heureux. Le bonheur ne s'achète pas !

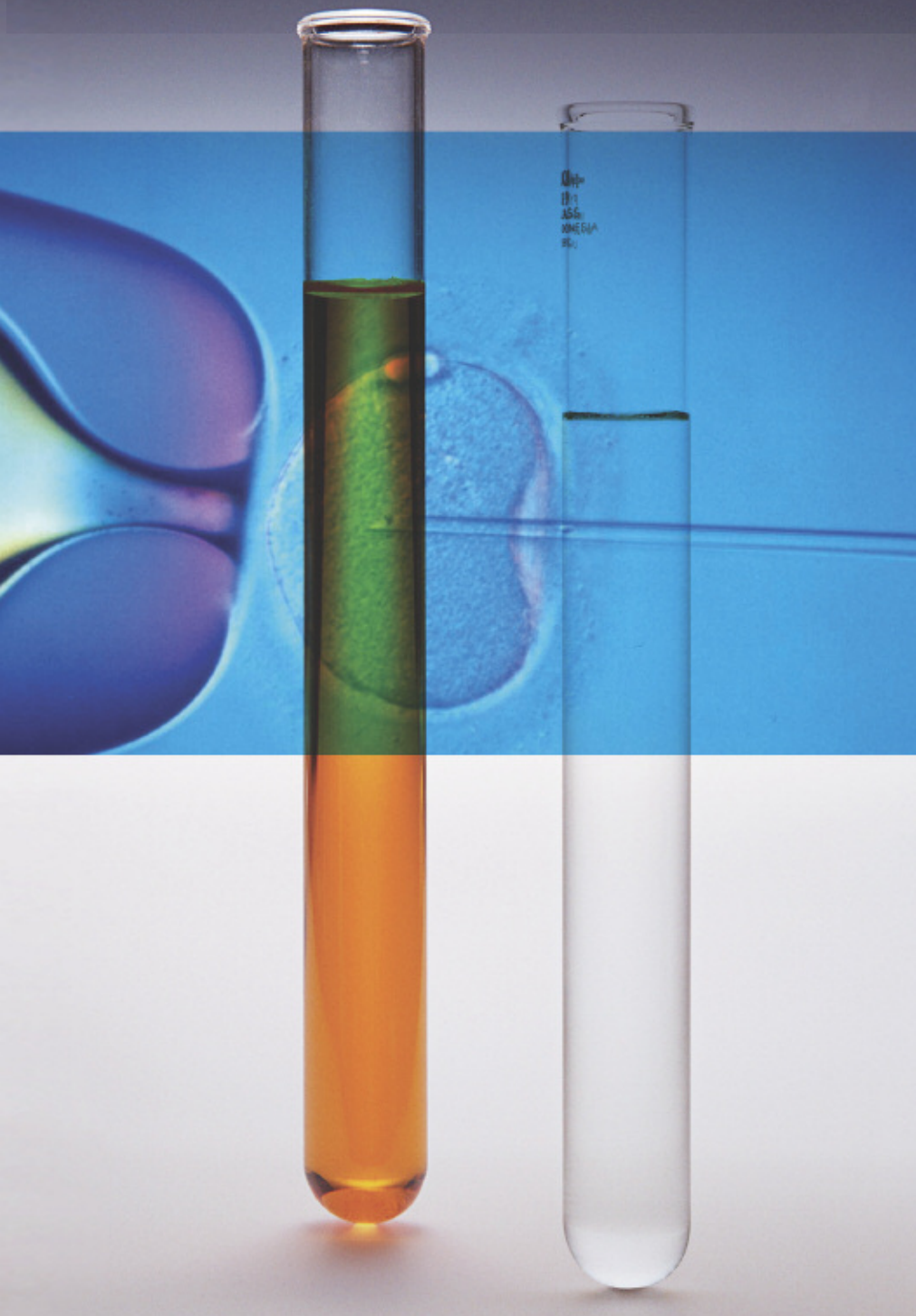
Lorsque nous serons devenus vieux, qu'est-ce qui aura eu le plus de prix à nos yeux ? Possé-

der le plus de biens possible ou partager avec ceux qu'on aime ? Avoir essayé de donner le meilleur de nous-mêmes ou devenir blasé et aigri ? Avoir su apprécier les personnes qui ont croisé notre chemin ou passer simplement à côté ? Qu'est-ce qui est le plus important ? Seriez-vous prêtes à vendre vos souvenirs ? « AVOIR » est temporel alors que « ÊTRE » est éternel. Nous continuerons de vivre à travers nos enfants, nos petits-enfants. Si, lors d'une fête ou d'une rencontre, nos yeux se posent sur la chaise vide, sur le fauteuil qu'occupait notre grand-père, notre mère, notre conjoint ou notre enfant, rappelons-nous cette belle pensée de Victor Hugo :

« Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout où je suis ».

La vraie richesse, personne ne peut nous l'enlever. Il n'est pas trop tard pour commencer à remplir notre coffre aux trésors. L'année commence ! ■

Méthodes pour fabriquer



Le sexe, pas nécessaire !

Depuis la nuit des temps, l'acte sexuel était la seule façon de faire des enfants. Les êtres humains, comme les autres créatures sur terre, étaient « programmés » pour, instinctivement, vouloir se reproduire et assurer ainsi la survie de l'espèce. L'être humain, étant doté de raison, a évolué en voulant contrôler plusieurs activités humaines.

Au Québec, des milliers de Québécoises et Québécois doivent leur naissance à la méthode Ogino, seule méthode de contraception permise par l'Église mais loin d'être efficace.

Au milieu des années 60, la fameuse pilule a fait son apparition. Prescrite pour des problèmes d'irrégularité, cette pilule a offert aux femmes une liberté sexuelle qu'elles n'avaient jamais connue auparavant. Faire l'amour sans risque de grossesse était un soulagement.

Hélas, les années 80 ont tempéré nos ardeurs. L'épidémie de sida nous a cruellement rappelé que la pilule n'avait pas réglé le problème des maladies transmissibles sexuellement et que le risque de grossesse n'était pas le seul risque découlant de l'acte sexuel.

Les chercheuses et chercheurs ont développé une pharmacologie qui permet d'avoir une vie active malgré une séropositivité. Ils ont également mis au point des techniques pour faire un enfant sans acte sexuel entre un mâle et une femelle.

L'attente

Lorsqu'un couple tente pendant un an, sans succès, d'avoir un enfant avec les moyens ancestraux, on lui conseille de consulter. Le corps médical cherchera à trouver la cause de cette incapacité à procréer. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? L'utérus, l'ovaire, l'hypophyse qui ne sécrète pas suffisamment d'hormones, ou les spermatozoïdes qui sont trop faibles ? Et, dans bien des cas, l'infertilité restera sans cause identifiée.

un bébé



Infertilité en croissance

Y a-t-il plus de femmes infertiles aujourd'hui ? Il semble que oui. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce phénomène, la principale étant l'âge de l'enfantement. Autrefois, mariée à 18 ans, le premier enfant arrivait à 19, 20 ans. Aujourd'hui, les couples repoussent la venue du premier enfant et nombre de femmes passent outre leur période de plus grande fertilité qui se situe entre 25-30 ans. Mais à ces âges, dans notre société québécoise, les femmes finissent leurs études et entament leur carrière. Elles se soucient moins de leur horloge biologique puisque la technique leur donne l'assurance que l'enfant viendra « si elles le veulent, quand elles le veulent et comme elles le veulent ».

Méthodes pour contrer l'infertilité

Infertilité masculine

Si l'infertilité est masculine, on cherchera un don de sperme et il y aura insémination intra-utérine, c'est-à-dire transfert de spermatozoïdes dans la cavité utérine. Il s'agit de l'insémination artificielle. Cette méthode est aussi utilisée depuis des décennies par des femmes fertiles, célibataires, qui veulent un enfant sans attendre le partenaire idéal ou par des femmes lesbiennes.

En 2011, la Clinique Ovo, clinique québécoise de fertilité, a réalisé 1600 inséminations intra-utérines.¹

Infertilité féminine

Si l'infertilité est féminine, c'est plus compliqué. À l'aide de pilules ou d'injections on tente de stimuler la production d'ovules.

Si cette stimulation ne donne pas de résultat, on en arrive à la fécondation in vitro, et c'est là que commence un énorme travail. L'image véhiculée par les médias au sujet de la fécondation in vitro, en est une de méthode facile, accessible et sans stress. Cette image est bien loin de la réalité.

La fécondation in vitro impose un lourd fardeau au corps de la femme. Il faut tout d'abord soute-

nir la production d'ovules par une stimulation hormonale à fortes doses, ce qui entraîne des effets secondaires qui vont d'effets dérangeants tels des variations de l'humeur, des nausées, des maux de têtes, à des effets beaucoup plus graves dans le cas de sur-stimulation hormonale. Ces ovules sont ensuite prélevés pour être fécondés hors du corps de la femme. Les ovules fécondés, soit des embryons, sont alors insérés dans l'utérus.

Ici, au Québec, la procédure non obligatoire mais habituellement suivie, est d'implanter un seul embryon pour éviter les naissances multiples qui sont plus risquées.

Les chances qu'une fécondation in vitro réussisse varient d'une femme à l'autre et d'un homme à l'autre. Rien n'est garanti à 100 %. Même si le taux de réussite est maintenant d'environ 25 %, plusieurs couples sont prêts à tenter cette méthode parce que c'est l'ultime technique. Autrement dit, cette méthode réussit ou il n'y aura pas d'enfant.

Évidemment, vous aurez compris que c'est la femme qui subit tous les traitements : injections d'hormones, échographies à répétition, visites médicales nombreuses, etc. À chaque tentative, neuf femmes sur dix vont retourner chez elles sans enfant. Mais, même en sachant cela, les listes d'attente, que ce soit dans les hôpitaux ou dans les cliniques privées, ne cessent de s'allonger. En 2011, la Clinique Ovo a procédé à 700 fécondations in vitro.¹

La fécondation in vitro apporte son lot de déception. Lorsque finalement la femme est enceinte et que l'embryon tient bien en place, les risques ne sont pas inexistantes pour autant. Il y a beaucoup de naissances prématurées.

Congélation d'embryons

Que faire avec les embryons « surnuméraires » ? Ils sont congelés pour utilisation ultérieure. Les laboratoires qui conservent ces embryons sont sur le point d'écarter tant il y a d'embryons congelés. Même lorsque les « propriétaires » de ces

embryons savent qu'ils ne vont pas les utiliser, ils tardent à prendre leur décision. Quoi faire ? Donner ces embryons congelés à la science, à un autre couple ou demander qu'on les détruise ? Les garderont-ils comme bébé-médicament, c'est-à-dire des embryons qui viendraient sauver une sœur ou un frère atteints d'une maladie grave ? Cette difficile décision explique l'engorgement des laboratoires « gardiens » d'embryons congelés.

Dons d'ovules

Pour l'homme, donner du sperme est comparable à donner du sang. Pas de problèmes, pas de complications, pas de médicaments, rien. Pour le don d'ovules, c'est une autre histoire. L'investissement n'est pas du tout le même.

Premièrement, il faut trouver l'ovule. Ce n'est pas évident. La raison est bien simple : au Canada, il est interdit de vendre ou d'acheter du matériel reproductif. Par contre, selon Santé Canada,² on peut importer du sperme. Et rien ne nous empêche d'acheter des ovules en Ontario ou aux États-Unis. Les cliniques qui ont pignon sur rue vous informent comment faire. Vous commandez des ovules vitrifiés (congelés) provenant de donneuses américaines.

Les ovules seront livrés à la clinique, réchauffés sur place et fertilisés. Le transfert d'embryon se fera donc à la clinique sans que vous n'ayez à vous déplacer vers les États-Unis.¹ Cette clinique se garde bien de parler de prix mais, selon la journaliste Chantal Lavigne, il en coûterait 5 000 \$ pour ces ovules.³

Un ovule est fertilisé et il est implanté dans l'utérus. Une fois sur quatre, ou un peu plus si vous êtes plus jeune, l'embryon va s'accrocher et vous allez fabriquer un bébé. ■

Dans le prochain numéro, nous allons démystifier la mère porteuse.

¹ www.cliniqueovo.com

² www.hc-sc.gc.ca – Santé Canada – Sang et sperme de donneur

³ www.ici-radio-canada.ca. « Le Commerce des ovules » – 26 mars 2014, Chantal Lavigne.



(Photo: Jean Gagnon)

Les ponts du

Par Lise Courteau

Pont Sophie-Masson

Le pont Sophie-Masson est un pont routier qui relie Laval à Terrebonne, en enjambant la rivière des Mille-Îles. Il joint ainsi les régions administratives de Laval et de Lanaudière.

Son nom, officialisé le 28 septembre 2007, rend hommage à Marie-Geneviève-Sophie Masson. Elle fut la Seigneuresse de Terrebonne de 1847 jusqu'à sa mort en 1883. Sophie Masson donna de vastes terrains à Terrebonne pour construire la nouvelle église paroissiale, Saint-Louis-de-France, le presbytère et un couvent, et elle contribua au développement économique.

Dans le cadre de mon travail, je fais souvent des allers-retours pour Havre-Saint-Pierre. Un printemps, vers la mi-avril, alors qu'il fait beau soleil et que la neige semble bien décidée à partir pour laisser place à la verdure, nous prenons la route. À notre grand désarroi, il fait une tempête de neige à partir de Baie-Comeau. Comme nous ne roulons pas très vite à cause des conditions routières, je prends le temps de lire toutes les pancartes. À chaque pont que nous traversons, je dis tout haut les noms. Quelques ponts n'ont pas de nom, alors que pour les autres, je me rends compte bien vite qu'ils portent tous des noms d'hommes ou tout simplement des noms de famille. À notre retour, je prends le temps de faire des recherches pour savoir si c'est ainsi partout au Québec.

Au Québec, il y a environ 123 ponts qui portent un nom, dont 82 sont des ponts couverts. De ce nombre, seulement 5 portent des noms de femmes. Les autres portent des noms pour rendre hommage soit à des hommes, soit à des familles.

Pont Victoria

Lorsqu'on pense à un pont qui porte le nom d'une femme, on pense tout de suite au pont Victoria. C'est un pont ferroviaire et routier qui relie Saint-Lambert à Montréal, en enjambant le fleuve Saint-Laurent. Il dessert les régions administratives de la Montérégie et de Montréal. Il fut le premier pont construit sur le fleuve Saint-Laurent.

Le pont est nommé en l'honneur de Victoria, reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande de 1837 à 1901. Lors de son ouverture, le pont est baptisé Grand Pont Victoria. Puis, à sa reconstruction en 1898, le pont est renommé Victoria Jubilee Bridge, afin de célébrer le jubilé de diamant de la reine. Une plaque portant ce nom est d'ailleurs toujours visible à l'entrée du pont, côté Montréal. En 1978, le pont est rebaptisé simplement Pont Victoria.



(Photo: Adqproductions)

Pont Alexandra

Le pont Alexandra, ou pont Interprovincial, traverse la rivière des Outaouais, près du Musée des beaux-arts du Canada et du Musée canadien des civilisations, reliant les villes de Gatineau, au Québec, et Ottawa, en Ontario.

Le pont Alexandra a été le plus long pont à poutres cantilever au Canada jusqu'à la construction du pont de Québec. Il est désigné comme lieu historique national par la Société canadienne de génie civil.

La construction du pont, s'est terminée en 1901. À la fin des années 1950, le pont Alexandra est converti de pont ferroviaire en pont pour trafic routier et piétonnier. En 1975, on remplace et réaménage toutes les aires du tablier. En 2009-2010, on remplace à nouveau le tablier du pont et on renforce la structure d'acier, les piliers et les culées. Nulle part il est fait mention de qui est Alexandra.



(Photo: SimonP)

Québec

Pont Caron

Le pont Caron est un pont couvert situé à Val-Alain, dans la région Chaudière-Appalaches. Le pont a une travée de 24,54 mètres de long qui traverse la Grande Rivière du Chêne. La largeur hors-tout est de 6,72 mètres. Le pont Caron fut construit en 1933. Anciennement on retrouvait trois ponts couverts consécutifs : les ponts Bolduc, Morin et Caron, appelés les Triplets de Val-Alain, conséquences de nombreux méandres de la Grande Rivière du Chêne. Dans les années 1980, on draine la rivière et on détruit ainsi les ponts Bolduc et Morin.

En 1991, la municipalité officialise le nom. Caron est le nom d'une dame qui exerçait le métier de sage-femme dans la région.



Commission de toponymie du Québec

Créée en 1912, la Commission de toponymie procède à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux. Elle les officialise, les diffuse et donne son avis au gouvernement sur toute question touchant la toponymie.

Le 5 décembre 2013, la Commission émettait un communiqué pour officialiser le nom du Pont Madeleine-Parent. Dans ce communiqué, on pouvait y lire ceci : « Il ne fait aucun doute que le patrimoine toponymique s'enrichit avec cette nouvelle désignation. Le rôle inestimable qu'a joué Madeleine Parent au Québec devait être souligné. La Commission de toponymie reconnaît ainsi l'importance de la participation des femmes au développement du Québec, car peu d'infrastructures majeures portent des appellations « féminines ». Ce pont a ainsi été nommé grâce à la mobilisation de plusieurs femmes du milieu. ■

Sites Internet consultés :
www.wikipedia.org
www.toponymie.gouv.qc.ca
www.infosuroit.com

Pont Madeleine-Parent

Le pont Madeleine-Parent est un pont routier situé à Beauharnois. Il enjambe le Canal de Beauharnois et la voie maritime du Saint-Laurent et dessert la région administrative de la Montérégie.

Le pont est nommé en l'honneur de Madeleine Parent, syndicaliste et féministe québécoise. Femme d'action et de convictions, Madeleine Parent a milité plus de soixante ans pour la justice sociale et récolté huit doctorats honorifiques d'universités canadiennes. Cette désignation commémorative a reçu de nombreux appuis, en plus de faire l'objet d'une pétition à l'Assemblée nationale du Québec.



Mourir dans la

Par Lise Courteau

Il y a dans la vie des événements qui demandent réflexion. Qui ne se souvient pas du cas Sue Rodriguez, une Canadienne de la Colombie-Britannique, atteinte de sclérose latérale amyotrophique — maladie incurable qui attaque le cerveau et la moelle épinière et bloque certaines fonctions comme la marche, la parole, la respiration — qui voulait que quelqu'un l'aide à mourir, et ce, légalement. La Cour suprême du Canada, par 25 voix contre 4, avait refusé. Sue Rodriguez est morte en février 1994, avec l'aide d'un médecin anonyme.

Un autre cas. Celui de Nancy B., une jeune Québécoise qui a gagné une dure bataille en Cour supérieure en obtenant le droit d'être débranchée des appareils qui la maintenaient en vie à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle était victime du syndrome de Guillain-Barré et ne pouvait tolérer l'idée de vivre paralysée et alitée dans un hôpital pendant des années. Elle a été débranchée et est morte dans la plus grande discrétion. Le président de l'Association des médecins à l'époque, le Dr Augustin Roy, déclarait que « le patient est le seul juge lorsqu'il s'agit de sa vie ».

Ces cas, et plusieurs autres, ont suscité un sérieux débat dans notre société. Au Québec, depuis une trentaine d'années, le débat refait périodiquement surface dans l'actualité. Mais l'automne 2009 marque un tournant de ce débat. Il y a eu plusieurs publications, dont un document de réflexion d'envergure sur le sujet par le Collège des médecins du Québec, des résultats de sondages réalisés par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec¹ et des médecins spécialistes² ainsi qu'un important sondage d'opinion.²

À l'Afeas, notre réflexion sur ce sujet a débuté il y a déjà plusieurs années. En plus d'être interpellées régulièrement par des cas concrets largement médiatisés, plusieurs d'entre nous vivent des expériences plus ou moins difficiles en accompagnant nos proches en fin de vie. En 2006, les membres et la population étaient conviés à participer à des Activités femmes d'ici sous le thème « suicide assisté : choisir pour soi ». La question à débattre était : « Quand la médecine ne peut plus rien faire pour nous, devrions-nous

dignité

avoir le droit de mourir comme on l'entend, selon notre volonté, au moment voulu et en recevant l'aide du monde médical ? »

Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

En vertu d'une motion adoptée le 4 décembre 2009 par l'Assemblée nationale, une commission a été créée en vue d'étudier la question. En octobre 2010, l'Afeas présentait, à la Commission Mourir dans la dignité, un mémoire sur cette question qui contenait trois orientations importantes adoptées par ses membres :

- l'obligation, pour les services de santé, d'offrir des soins palliatifs de qualité, accessibles dans toutes les régions du Québec ;
- le droit, pour une personne en perte d'autonomie ou qui souffre d'une maladie incurable, invalidante ou qui éprouve des douleurs physiques ou mentales aiguës sans perspective d'un soulagement, de recevoir d'un médecin, assisté d'une équipe soignante multidisciplinaire, l'aide nécessaire pour mettre fin à ses jours, si elle en a exprimé préalablement le désir, de façon libre et éclairée ;
- la nécessité de bien baliser cette pratique afin d'éviter toute dérive.

Le rapport de la Commission a été déposé le 22 mars 2012, et l'Afeas a été entendue. Toutes nos orientations ont été retenues dans ce rapport. En juin 2012, le gouvernement du Québec mandate un Comité de juristes experts, présidé par Me Jean-Pierre Ménard, pour examiner l'applicabilité des recommandations.

Sanctionnée le 10 juin 2014, cette Loi, « reconnaît la primauté des volontés relatives aux soins exprimées clairement et librement par une personne, notamment par la mise en place du régime des directives médicales anticipées ».

Loi 52

La Loi comporte deux volets :

- les droits, l'organisation et l'encadrement relatifs aux soins de fin de vie, qui comprennent les soins palliatifs (soins actifs et globaux dispensés par une équipe interdisciplinaire, dans le but de soulager les souffrances, sans hâter ni retarder la mort), incluant la sédation

palliative continue (soin consistant en l'administration de médicaments ou de substances dans le but de soulager les souffrances en rendant le patient inconscient de façon continue, jusqu'à son décès) et l'aide médicale à mourir (soin consistant en l'administration de médicament ou de substances par un médecin à une personne en fin de vie, dans le but de soulager ses souffrances en entraînant son décès) ;

- la reconnaissance de la primauté des volontés exprimées clairement et librement, par la mise en place du régime des directives médicales anticipées (écrit par lequel une personne majeure et apte à consentir à des soins indique à l'avance les soins médicaux qu'elle accepte ou qu'elle refuse de recevoir dans le cas où elle deviendrait inapte à consentir à des soins dans des situations cliniques précises).

Les principes associés à la Loi concernant les soins de fin de vie sont :

- le respect de la personne en fin de vie et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer chacun des gestes faits à son endroit ;
- la personne en fin de vie doit, en tout temps, être traitée avec compréhension, compassion, courtoisie et équité, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses besoins et de sa sécurité ;
- les membres de l'équipe de soins responsable d'une personne en fin de vie doivent établir et maintenir avec la personne en fin de vie une communication ouverte et honnête.

Droit des personnes relatifs aux soins en fin de vie

Toute personne en fin de vie a le droit de recevoir les soins requis par son état de santé et d'avoir accès à des soins de qualité, adaptés à ses besoins, notamment pour prévenir et apaiser ses souffrances.

Seule une personne majeure et apte à consentir à des soins peut demander de recevoir l'aide médicale à mourir. Aucune autre personne ne peut le faire à sa place. De plus, pour recevoir ces soins, la personne en fin de vie doit absolument répondre à tous les critères prévus par la Loi.

Me Ménard, est formel : il sera IMPOSSIBLE (il dit lui-même de mettre en majuscules) pour une personne qui n'est pas jugée apte, de recevoir l'aide médicale à mourir. De plus, le médecin devra s'assurer du caractère libre de la décision et donner à la personne toute l'information lui permettant de prendre une décision éclairée, notamment en l'informant des autres possibilités thérapeutiques envisageables. Un protocole très strict est prévu pour éviter tout dérapage.

Cette Loi encadre, non seulement les droits et privilèges des patientes et patients, mais aussi l'organisation des soins de fin de vie par les établissements qui donnent ces soins, les fonctions particulières des agences de la santé et des services sociaux et même les fonctions et pouvoirs particuliers du ministre.

Cette Loi nous interpelle toutes et tous. Elle est souvent mal interprétée et parce que plusieurs la connaissent mal, elle nous fait craindre bien des choses. Donner le droit de recevoir des soins de fin de vie ne signifie pas l'obligation. Seul le patient ou la patientes a le pouvoir de demander de recevoir ou de ne pas recevoir des soins de fin de vie.

Un dossier à suivre

La nouvelle Loi 52 est entrée en vigueur le 10 décembre. Même si la Cour supérieure du Québec avait statué que des articles-clés de sa loi étaient incompatibles avec le Code criminel, après les Fêtes la Cour Suprême a accordé une exemption au Québec. Le gouvernement du Canada a jusqu'en juin pour modifier les articles du Code criminel pour les rendre conformes à la charte des droits.

Alors que certains racontent des histoires d'horreur sur l'application de la Loi, et que d'autres cherchent à qui la faute pour qu'elle ne soit pas mise en application comme prévu, il ne faut pas oublier les personnes qui souffrent et qui attendaient avec impatience que la nouvelle Loi soit en vigueur pour abréger leurs souffrances. Un dossier à suivre ! ■

¹ Le Collège des médecins. *Le médecin, les soins appropriés et le débat sur l'euthanasie* – Document de réflexion, 16 octobre 2009.



Soins de santé : universels, accessibles et

Par Lise Girard

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population prend de plus en plus d'importance dans les analyses des expertes et experts. Plusieurs plaident pour des modifications importantes à nos programmes sociaux et soins de santé pour éviter de grandes difficultés économiques. Ceux et celles qui affirment que les programmes financés par l'État ne sont pas viables à long terme ne cessent de brandir cet épouvantail... et ils réussissent à nous faire peur.

En première ligne des critiques : nos soins de la santé. Entendre que traiter quelqu'un de 65 ans et plus coûte cher... qu'on devrait investir en éducation plutôt que de payer pour des traitements qui prolongent très peu la vie d'une personne âgée... ça fait sursauter ! Où se dirige-t-on ? Est-ce que les fameux « coûts/bénéfices » prendront de plus en plus de place dans nos décisions ? En santé, est-ce que l'accessibilité à certains traitements sera réservée aux plus jeunes ayant une plus longue espérance de vie ? En arrivera-t-on à choisir qui on traite en priorité ? Réussirons-nous à faire face à l'escalade des dépenses en soins de santé ? En un mot : est-ce que les principes sur lesquels repose notre système de santé résisteront à l'explosion des coûts ?

Une loi canadienne sur la santé basée sur d'importants principes

En 1979, le juge Emmet Hall écrivait dans un rapport d'étude que les soins de santé dispensés au Canada se classaient parmi les meilleurs au monde. Du même souffle, il affirmait que la surfacturation des médecins et les frais modérateurs prélevés par les hôpitaux créaient un système à deux vitesses qui menaçait l'accessibilité des soins. Cinq ans plus tard, le Gouvernement fédéral adoptait une loi sur la santé pour, entre autres, décourager la surfacturation et les frais modérateurs.

C'est une femme, Monique Bégin alors ministre fédérale de la Santé qui, en 1984,

orchestre l'adoption de la loi canadienne sur la santé. Cette loi confie aux provinces la gestion et l'administration des soins de santé sur leur territoire. Depuis, toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont accès aux services hospitaliers et médicaux. Cependant, pour obtenir les paiements de transfert du Fédéral, les provinces doivent respecter cinq principes (UGATI) :

- **Universalité** : accès pour toutes et tous à des services de santé assurés prévus par le régime, selon des modalités uniformes.
- **Gestion publique** par une autorité publique, sans but lucratif.
- **Accessibilité** : aucun obstacle, financier ou autre, ne doit entraver l'accès aux services dispensés par un hôpital et un médecin.
- **Transférabilité** : une personne demeure assurée, même si elle déménage ou voyage au Canada ou à l'extérieur du pays.
- **Intégralité** : tous les services médicaux requis offerts par les hôpitaux et les médecins doivent être assurés

Le système de santé québécois

Le Québec a toujours été un chef de file dans l'offre des soins de santé. Dès 1961, naissait l'assurance-hospitalisation, suivie de l'assurance-maladie (carte soleil) en 1971 et de la mise en place d'un Régime général d'assurance médicaments en 1997.

Aujourd'hui, les coûts explosent : le Québec consacre plus de 40 % de son budget total à la santé. Notre système public de santé cohabite avec le privé. Les Québécoises et Québécois perçoivent de plus en plus une médecine dite à deux vitesses : une pour les riches qui ont un accès rapide aux traitements dans le privé et une autre pour ceux et celles qui sont traités dans le système public. Cette perception s'amplifie lorsque certaines personnes ont accès à des traitements nouveaux à la fine pointe des technologies, jugés efficaces, alors que d'autres en sont privées, faute de moyens financiers. Dans

GRATUITS?



ce domaine, contrairement à d'autres pays et provinces, le Québec a pris du retard et ne semble plus avoir les moyens d'offrir à toute sa population des traitements innovateurs.

Des frais « accessoires » dans le régime public

Le Québec sera-t-il la première province à abandonner le principe d'un système de santé universel, intégral et accessible, et à sortir ainsi du modèle canadien ? Il faut se poser la question. Déjà, des opinions font valoir que les pratiques en vigueur ne respecteraient plus les principes de la Loi canadienne sur la santé, soit un accès aux soins, peu importe la capacité de payer. Depuis des années, des médecins proposent aux patientes et patients de payer pour avoir un accès plus rapide en clinique privée. S'ajoutent souvent des frais accessoires servant à payer des médicaments ou installations utilisés lors d'interventions.

Le gouvernement Couillard, à travers la loi 20, vient de « légaliser » la facturation directe aux patientes et patients pour des services médicalement fournis en dehors des établissements publics. Est-ce qu'Ottawa interviendra pour obliger le Québec à respecter les principes d'universalité et de gratuité de la Loi canadienne sur la santé ? Est-ce que les Québécoises et Québécois continueront à être soignés selon leurs besoins et non selon leurs moyens ?

Le cancer : LA « maladie du 21^e siècle »

Avec le vieillissement de la population, les cas de cancers explosent. Qui d'entre nous n'est pas atteint ou ne connaît pas un proche atteint de cette maladie qualifiée de « chronique » par l'Organisation mondiale de la santé. Cette année :

- 100 000 Canadiennes recevront un diagnostic de cancer ;
- 35 000 Canadiennes perdront leur combat contre le cancer ;
- 25 200 Québécoises seront atteintes d'un

cancer, dont 8 540 cancers dits « féminins » : sein (6 100) – utérus (1 740), – ovaire (700).

D'ici 2035, il y aura une augmentation de 35 % des nouveaux cas de cancer. Cette maladie devient un énorme défi.

L'Afeas réagit

C'est à partir de cas concrets que l'Afeas a décidé de participer à une action concertée avec la Coalition priorité cancer. Cette coalition regroupe des dizaines d'organismes qui veulent influencer nos dirigeants pour qu'ils saisissent, entre autres, l'importance de dresser un vrai bilan de la situation du cancer au Québec afin que des informations fiables puissent être partagées et utilisées pour améliorer nos programmes de soins et de prévention.

L'Afeas vient de compléter sa campagne de mobilisation sur les cancers féminins (sein, ovaires, utérus) pour que les patientes québécoises bénéficient des mêmes opportunités porteuses d'espoir que les autres patientes canadiennes et aient un accès aux médicaments novateurs. Quelques milliers de personnes ont manifesté leur appui en endossant une lettre adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Gaétan Barrette, réclamant l'accessibilité et la gratuité de nouveaux traitements. Prochaine étape : une rencontre avec le ministre pour déposer ces appuis.

Merci à tous ceux et celles ayant participé à cette campagne de mobilisation. Une mention spéciale à l'Afeas Notre-Dame-des-Prairies de la région Lanaudière qui a mobilisé toute une équipe pour recueillir à elle seule plus de 1 800 signatures en guise d'appui. Bravo ! ■

Propos de Daniel Pinard à l'émission *Tout le monde en parle*

« La majeure partie de l'argent dépensé en médicaments va en oncologie. Les études montrent que 80 % des médicaments contre le cancer ne fonctionnent pas... Pendant ce temps, on va laisser les écoles dépérir, je trouve ça écœurant ».

Les organisations membres de la Coalition Priorité Cancer, dont l'Afeas, jugent ces propos « faux » et « dangereux ». Des statistiques lancées hors contexte transmettent une fausse image de la réalité.

Taux de survie de 63 % — Si certaines chimiothérapies, pour certains cancers, chez certaines personnes sont inefficaces, la médecine a aussi des taux de survie de 63 % pour tous les cancers confondus. Selon le Registre canadien du cancer de Statistique Canada, les taux de survie pour les principaux cancers au pays varient énormément. Le taux de survie pour le cancer de la thyroïde est de 98 %, celui de la prostate est de 96 % et le cancer du sein est à 88 %. Le pire taux est de 8 % pour le pancréas, celui du poumon se situe à 17 %, tandis que le foie est à 20 %.

Reconnaissance à une bénévole

Le 4 novembre dernier, Madame Gaétane Gagnon, première vice-présidente provinciale de l'Afeas, se voyait décerner le prix Hommage Aînés pour la Montérégie. Ce prix vise à souligner l'apport d'une personne aînée engagée dans son milieu et qui a contribué de façon significative à l'amélioration du bien-être des aînés, de leur condition et de leur place dans la société.

Madame Gagnon est actuellement présidente des Amis de la Vallée-du-Richelieu. Cet organisme met sur pied des loisirs ainsi que des activités diversifiées et adaptées aux personnes aînées. Pendant plus de 7 ans, elle organise des sessions d'aquaforme. Félicitations Gaétane pour ton bénévolat dans tous les organismes dans lesquels tu t'impliques !



La ministre Francine Charbonneau (à gauche) et M. Yves Ménard, président de la Table de concertation des aînés de la Montérégie (à droite) remettent le prix à Mme Gaétane Gagnon (au centre).

Retour au bercail

L'Afeas a procédé à l'embauche d'une directrice à la coordination et au marketing en la personne de madame Lucie R. Proulx. Lucie a une expertise en recherche de partenariat. Son expérience dans ce domaine sera grandement appréciée de toutes. Bienvenue dans l'équipe !

Départ de la directrice générale

Madame Sylvie Gamache a quitté son poste de directrice générale au mois d'octobre dernier après quatre mois au sein de l'association. Elle a préféré orienter sa carrière vers d'autres horizons. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs !

**Le travail invisible,
ça compte !**

Bienvenue Laurie !

Laurie Bélanger est la petite nouvelle. Elle alimentera notre site Internet, Facebook, infolettre, etc. Peut-être l'avez-vous aperçue lors du congrès provincial à Saint-Georges-de-Beauce ? Elle a assuré une très belle visibilité à l'Afeas tout le long du congrès dans les médias parlés, écrits et électroniques. Laurie représente également la nouvelle clientèle Afeas. Souhaitons que sa présence ravive des passions !



Travail invisible

Dès son entrée en poste, le premier ministre Justin Trudeau a rétabli le formulaire de recensement long. L'Afeas se réjouit de cette décision. En 1997, l'Afeas, au nom de ses 20 000 membres, demandait au gouvernement fédéral d'inclure dans tous les questionnaires, courts et longs, des prochains recensements de Statistique Canada les questions sur les heures consacrées au travail invisible (soins à la famille et bénévolat), afin de mieux connaître la participation des femmes et des hommes à la société. Souhaitons retrouver ces questions dans le recensement de 2016 !

Concours super-mamie

L'Afeas vous invite à organiser un concours auprès des jeunes de 4^e ou 5^e année du primaire. Sous le thème : « Super-mamie, super maman ! », les jeunes sont invités à produire un texte de 50 mots présentant leur mamie ou leur maman.

C'est l'occasion de rendre hommage aux mères et/ou grands-mères. Le travail réalisé par amour auprès des enfants ou petits-enfants, c'est du travail invisible. Par le biais de ce concours, l'Afeas veut sensibiliser les jeunes au travail que réalisent ces personnes exceptionnelles. Vous pouvez consulter le guide d'animation 2015 – 2016 pour connaître les différentes étapes à suivre.



Un demi-siècle, ça se fête !

Le 22 septembre 2016, l'Afeas célébrera son cinquantième anniversaire de fondation. Un comité des fêtes du 50^e est formé. Les membres de ce comité ont des idées plein la tête, que ce soit pour des objets promotionnels, pour le fonctionnement, etc. C'est au congrès provincial 2016, les 22, 23 et 24 septembre à Drummondville dans la région Centre-du-Québec que le lancement des fêtes aura lieu. C'est un événement à ne pas manquer !

Font partie de ce comité des 50 ans Afeas : Lucie R. Proulx, Noëlla Guèvremont, Johanne Couture et Josée Leclerc. Ann Longchamps, Laurie Bélanger, Madeleine Bourget, Christiane Denis, Gaétane Gagnon, Lise Girard et Lise Thériault collaborent aussi à ce projet.

Opération tendre la main



Chaque année, depuis 1997, l'Afeas est visible dans les communautés avec son Opération Tendre la main. Les membres s'activent pour promouvoir la paix et la non-violence. La campagne se tient du 25 novembre au 6 décembre. Les activités de sensibilisation se multiplient. Cette année, plus de 25 350 rubans blancs en forme de V inversé ont été distribués. Des activités se sont déroulées dans des lieux publics, et un grand nombre de napperons se sont retrouvés sous des assiettes dans des restaurants, salles à manger, etc. Félicitations mesdames pour votre implication. Toutes les actions sont des gestes positifs pour diminuer le fléau de la violence et de l'intimidation. ■

Réflexion sur la fin de sa vie

« On a deux vies. La deuxième commence le jour où on réalise qu'on en a juste une. »

– Confucius

Par Lisette Benoit

Se rendre compte qu'on est mortel peut sembler atroce. L'est-ce vraiment ? Refuser de réfléchir à notre propre mort équivaut souvent à refuser de voir la vie en face. Paradoxal, je sais.

Je suis bénévole dans une maison de soins palliatifs. Oui, j'ai cet immense privilège. Je vois des gens qui font face à la dure réalité de savoir que leur sablier de vie achève de s'écouler, que leur temps est compté. Je côtoie la mort. Pourtant, je n'ai jamais été aussi heureuse d'être en vie. J'ai vécu à reculons une grande partie de ma vie, jusqu'au jour où j'ai voulu en finir. Me pendre pour en finir pour de vrai. Cette journée-là, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps. Pour plusieurs raisons, je trouvais ma vie lourde. Grand désespoir dans ma vie. Quand j'ai ôté la corde autour de mon cou, j'ai compris que la mort serait au rendez-vous, un jour ou l'autre, que je le veuille ou non. J'ai aussi compris que je vivrais ma vie à pleine dents.

Bien des choses ont changé. Je faisais les mêmes actes, mais pas avec la même intention. Cette journée-là, c'est ma Mère Teresa qui est morte. Et j'ai pris la place qui me revenait. Cette journée-là, je m'en souviens encore, j'avais réfléchi sur ma propre mort et désiré que ce jour-là soit le plus loin possible. La Grande Faucheuse peut bien attendre. Pas pressée d'aller la rencontrer. L'introspection a agrandi mon goût de vivre. Tel un arbre au printemps, ma sève vivifiante s'est répandue jusqu'à ma cime. J'ai vu ma vie avec mon cœur. J'ai appris à respirer et à aimer avec mon cœur. J'ai compris que la vie est un don précieux et réalisé la valeur de cette vie.



Avoir voulu mourir m'amène à parler de l'aide médicale à mourir. Réfléchir et décider de mettre un terme à sa vie avec de l'aide. Trois femmes d'exception ont eu la même volonté de faire bouger les choses concernant l'aide médicale à mourir : Francine Lalonde, Véronique Hivon et Manon Brunelle. Pour certains cette possibilité donne une chance de vivre plus longtemps plutôt que de se suicider précocement dans la solitude.

Pour d'autres, cette occasion offre l'alternative de refuser l'atrocité de l'agonie. Toutefois, pour d'autres, cette liberté est inadmissible car on ne peut mettre volontairement un terme à sa vie.

Oublions les termes dignité et courage, c'est trop personnel et presque péjoratif dans un clan ou dans l'autre. Parlons plutôt de lucidité dans son choix face à l'épreuve. À mon avis, ce qui importe, c'est de savoir ce qui se cache derrière cette demande afin de suppléer à ce qui fait défaut. Et si aucun remède, aucun baume n'arrive à soulager, qui suis-je pour juger de la décision de l'autre ? Suis-je rendue tortionnaire au point de faire vivre de force ? C'est comme si la personne n'a plus droit au chapitre des décisions sur sa propre vie.

Quand on est rendu à vouloir mourir à ce point, comment se fait-il qu'on refuse de répondre à la demande de l'autre ? En tout temps, la personne qui demande de l'aide médicale à mourir peut changer d'idée. Impossible d'entendre un médecin dire à un malade ayant demandé la veille de l'aide médicale à mourir et qui, au moment de passer à l'acte change d'avis : « Vous l'avez demandé, vous allez l'avoir, que vous le vouliez ou non ! ». Tout comme l'avortement, une femme peut refuser cet acte même sur la table d'examen. En tout temps, c'est le choix des gens qui compte. Comment en arrive-t-on à penser que ce geste puisse se faire impulsivement ?

En attendant, malgré mon amour pour la vie, je ne fais pas confiance à notre société pour m'aider quand j'en aurai besoin. J'agirai toute seule avant que je ne puisse plus le faire. ■

Qui sont nos dirigeantes



Par
Gaétane Gagnon
et
Christiane Denis

Gaétane Gagnon, première vice-présidente

Native de Sorel, je suis en couple depuis quarante-et-un ans, mère d'un garçon et grand-mère de deux petits-fils, le dernier étant né le 1^{er} décembre. Les religieuses St-Joseph-St-Hyacinthe m'ont enseigné au primaire et celles de la Congrégation Notre-Dame au secondaire. Plus tard j'ai fait du bénévolat pour la Société Alzheimer. Comme je suis curieuse et que je voulais savoir avant de répondre aux aidants, j'ai suivi mon cours de gérontologie à l'Université de Montréal.

Côté travail, quand je n'avais plus rien à apprendre, je changeais de place (encore la curiosité). Alors j'ai fait plusieurs emplois avant de travailler trente ans chez Malor Auto Glaces, un distributeur de vitres d'auto pour Vitroplus. J'étais comptable au siège social et portais plusieurs chapeaux. J'ai pris ma retraite à 55 ans, le jour de mon anniversaire, soit le 8 mars 2002. Vous savez mon âge.

Membre depuis 18 ans, à la suite de mon premier congrès Afeas, comme Obélix, je suis tombée dans la marmite. Je suis devenue secrétaire locale, agente de liaison, formatrice et conseillère au régional. Je me suis ensuite impliquée au provincial. Il faut que ça bouge. Je porte mon épinglette Afeas tous les jours et je suis fière d'appartenir à cette association. J'en parle avec toutes celles que je rencontre.

Je fais partie du comité de la refonte des règlements. Nous travaillons fort pour essayer de satisfaire tout le monde mais nous devons nous plier aux lois. Espérant vous rencontrer au prochain congrès pour finaliser notre tournant. Une association qui ne se renouvelle pas est une association qui stagne.

Au plaisir de vous rencontrer au prochain congrès.



Christiane Denis, deuxième vice-présidente

En 1985 le bénévolat m'interpelle ce qui s'avèrera une longue et fructueuse suite d'engagement social féministe.

En 2002, le comité de citoyen du Conseil régional de la Montérégie demande ma participation dans un dossier en environnement. Je m'implique afin de faire des recommandations aux dirigeantes et dirigeants des paliers municipal, provincial et fédéral.

J'ai ma première carte de membre de l'Afeas en 1986. Je m'implique activement, dès 1987 au comité local d'art et culture. En 1998 je joins le conseil d'administration de ma région, St-Jean-Longueuil-Valleyfield. J'occuperai le poste de présidente de 2006 à 2011. Dès ma première année de mandat, à titre de présidente, je dépose devant les commissaires Bouchard et Taylor le tout premier mémoire de ma région intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes: au dessus de tout accommodement !*

En 2007, je deviens adjointe au comité provincial éducation-culture-action. Puis, d'octobre 2009 jusqu'à 2011, je suis conseillère au conseil exécutif provincial. En 2015, j'accepte le mandat de deuxième vice-présidente provinciale.

En 2009, au Forum social québécois, qui se déroule au Cégep du Vieux-Montréal, je co-anime une conférence sur le dossier du travail non rémunéré, dit « invisible ».

En 2012, je reçois une certification pour autoriser l'ouverture d'une cuisine collective. J'en fais l'implantation et m'assure de la saine gestion.

Mes passe-temps sont la photographie, le jardinage, la cuisine, la création de cartes de fêtes tout en écoutant des chansons francophones des années 60 et 70.

J'aime dire que « je suis fière de m'impliquer pour l'Afeas ». J'ose croire que mes interrogations lors d'échanges autour d'une table portent nos réflexions encore plus loin.

Ma préoccupation principale est la pérennité de notre groupe. Comment avoir un effectif différent d'il y a 50 ans ? Il nous faut apprendre à faire autrement et à s'adapter à la vie des femmes d'aujourd'hui. Mon défi sera donc de m'adapter aux besoins de celles-ci afin de regrouper au sein du mouvement de l'Afeas la voix des femmes. N'hésitez pas à partager vos idées avec moi. ■

La parité homme-femme en politique n'est pas une utopie

Par Laurie Bélanger

Les luttes féministes au Québec ont mené à certaines des plus grandes avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, au Québec, la représentation des femmes au pouvoir fait du surplace depuis 15 ans. Selon le Conseil du statut de la femme, « [...] ici comme presque partout ailleurs, les femmes sont sous-représentées en politique. »

Les Québécoises et les Québécois sont pour une remise en question des différentes façons de faire la politique. En avril dernier, la firme CROP a sondé sur des idées de réforme de nos institutions. Deux résultats sont particulièrement interpellant :

- 59 % de la population québécoise estime que les partis politiques devraient être tenus de présenter une proportion égale de candidatures féminines et masculines.
- 73 % est aussi favorable à l'introduction d'un cours obligatoire à l'école secondaire sur le fonctionnement de la démocratie.

La parité

La parité est un enjeu de reconnaissance historique de la place des femmes dans la société. Cette sous-représentation persistante des femmes dans le milieu politique est une prolongation partielle de l'époque où elles en étaient exclues. En politique, la parité hommes-femmes ajoute à l'égalité de droit une notion d'égalité de fait entre les sexes.

Pourquoi sont-elles encore si peu nombreuses en politique ?

« Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes en politique sont moins visibles que par le passé, mais ils n'ont pas disparu pour autant. La culture des partis et des institutions politiques, le partage inégal des responsabilités familiales [...] et la socialisation différente des filles et des garçons sont toujours bien présents », explique Mme Miville-Dechéne, présidente du Conseil du statut de la femme.

Les femmes détiennent soixante pour cent des diplômes universitaires, mais seulement 40 % des postes de gestion, 18 % des postes de haute direction et 14 % des sièges des conseils d'administration au Canada (Enquête Catalyst, 2012). Tout porte à croire que le plafond de verre, constitué d'attitudes et de préjugés organisationnels, existe toujours. Il représente les barrières invisibles qui empêchent les femmes d'atteindre les postes de décisions les plus élevés.

Un virage important

Les libéraux ont pris un virage important pour s'assurer que les femmes participent autant que les hommes aux décisions gouvernementales. Le nouveau cabinet des ministres à Ottawa

a fait la démonstration que la parité ministérielle est possible et, surtout, qu'il existe des femmes compétentes en politique. La parité témoigne de la capacité d'un parti à être ouvert à la diversité sociale et celle d'un premier ministre à être ouvert à la pluralité des points de vue.

« Exiger la parité, c'est aussi forcer une certaine classe politique à sortir de ses vieux réflexes et de sa vision passéiste du vivre ensemble. Comparer le tout nouveau cabinet Trudeau à celui que nous avons à Québec ne peut qu'engager la réflexion : qu'aurions-nous à perdre collectivement à donner aux femmes la place qui leur revient ? À quand la parité au Québec ? », se demande Rachel Chagnon, professeure à l'UQAM et directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes.

Quelle stratégie ?

Le collectif apolitique derrière le *Manifeste pour le droit des femmes* « Pour passer de la colère au pouvoir » lancé en novembre exige que la parité hommes-femmes s'applique à toutes les organisations gouvernementales. Il va même plus loin : que les organismes et les entreprises qui reçoivent du financement public aient l'obligation d'atteindre l'équilibre du nombre de femmes et d'hommes au sein de leurs instances.

La parité n'est pas un rêve de féministes qui ne comprennent pas comment « brasser des affaires ». Au contraire, son absence est un signe de manque avéré de vision et de leadership. En regardant le cabinet des ministres à Québec, en observant un premier ministre qui ne s'entoure que de ses semblables, on peut se poser de réelles questions. ■



Ensemble contre la violence faite aux femmes autochtones

Par Laurie Bélanger

Retour sur les derniers événements

Le 28 mai dernier, la *Commission des relations avec les citoyens* s'est vue confier un mandat d'analyse des conditions de vie des femmes autochtones concernant les agressions sexuelles et la violence conjugale. Cet examen a révélé de nombreuses problématiques vécues chaque jour par ces femmes : le surpeuplement et la pénurie de logements, la difficulté à s'adapter à la réalité « hors réserve », l'éducation déficiente, la violence, les viols, la consommation d'alcool et de drogue, le racisme et la discrimination. Une phrase très longue, oui.

Les récentes allégations de sévices sur des femmes autochtones de Val-d'Or, mises en lumière à l'émission *Enquête*, ont remis leur situation au programme politique. Une enquête a été ouverte sur les mauvais traitements que des policiers de la Sureté du Québec leur auraient infligés. Ce n'était qu'une goutte faisant déborder un vase déjà trop rempli : d'autres femmes ont décidé de dénoncer leurs agresseurs.

Les femmes autochtones cinq fois plus exposées à la violence que les femmes allochtones

Les 58 communautés appartenant aux dix Premières Nations représentent 2 % de la population. Il est bouleversant de constater que les femmes autochtones sont 5 fois plus exposées à la violence que les femmes allochtones. Selon la Fédération des femmes du Québec, de 1980 à 2012, ce sont 1 186 femmes autochtones qui ont disparu ou qui ont été assassinées. Ce nombre est l'équivalent proportionnel de 8 000 femmes québécoises ou de 30 000 femmes canadiennes. De plus, la présidente de Femmes autochtones du Québec, Vivianne Michel, dit que la violence conjugale serait deux fois plus élevée chez les autochtones que chez les allochtones.

Selon le *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine* (CDÉACF), « [i]l est important de parler et de comprendre cette violence comme le résultat de l'oppression patriarcale et de l'oppression coloniale exercée à l'endroit des peuples autochtones au Québec [et] au Canada [...]. Le croisement entre ces deux systèmes qui oppriment les femmes autochtones génère une violence qui s'ancre dans le sexisme et le racisme. »

Coupables d'être des femmes

Les femmes sont encore victimes de violence parce qu'elles sont du sexe féminin et les femmes autochtones le sont encore plus parce qu'elles sont autochtones. Selon Édith Cloutier, présidente du *Regroupement des centres d'amitié autochtones*, il faut parler du « racisme systémique » dont font l'objet les Autochtones et qui les maintient en marge de la société. Elles sont considérées comme des citoyennes de seconde zone.

Quelles solutions?

Plusieurs ne reconnaissent pas le *leadership* et les connaissances que les femmes autochtones possèdent. Elles sont comme invisibles. Faut-il revoir notre façon de concevoir ces peuples ? Nos modèles d'intégration conviennent-ils réellement ? Est-ce vraiment à ces femmes de s'intégrer ou à nous de nous adapter ? Nous avons le devoir de nous reconnaître et de nous respecter de nation à nation. Pour ce faire, nous devons tous porter les enjeux des femmes autochtones et favoriser les espaces publics de prise de parole qui leur permettent de parler pour elles-mêmes.

Certaines d'entre elles quittent les réserves pour s'installer en ville. La forte croissance démographique, le surpeuplement, le manque de travail, mais aussi la violence justifient ce mouvement. « Ces femmes ont très peu de chances

de s'épanouir arrivées en ville. Elles sont déjà des personnes blessées. Elles arrivent donc avec un héritage de souffrance », explique Mme Cloutier.

Il faut cesser de percevoir les femmes des Premières Nations comme en retard par rapport au reste de la société et chercher à comprendre plutôt leurs spécificités. Il faut se demander comment transformer des pratiques, des comportements, des lois et des politiques qui discriminent les peuples autochtones et qui favorisent la violence systémique envers les femmes autochtones.

Une enquête nationale, enfin !

Le 8 décembre, le gouvernement Trudeau a jeté les premières bases d'une commission d'enquête sur l'assassinat et la disparition des femmes et jeunes filles autochtones au pays. Il promet de rencontrer les survivantes, les familles et les proches des victimes ainsi que les représentants des organisations autochtones nationales, des provinces et des territoires. L'Afeas salue cette annonce du gouvernement. ■





Le papillon de nuit de R.J. Ellory

La société a changé après la mort de John F. Kennedy. Elle est devenue plus violente. C'est dans ce contexte que Daniel Ford a grandi, dans une petite ville de Caroline du Sud, où il sera condamné à mort pour avoir tué Nathan Vernet, son meilleur ami. Peu avant son exécution, il se confie à un prêtre. On revit alors les premières rencontres entre les deux amis.

Une amitié naît entre Daniel et ce petit gosse noir, fils d'un pasteur. Ils ont six ans et passeront l'été sur le bord du lac, mangeant les sandwichs préparés par la mère de Daniel. Ils deviennent inséparables. La couleur de la peau n'entre pas en jeu dans leur relation mais il n'en est pas de même dans la société. Un jour quelqu'un traite Nathan de *sale nègre* et c'est la première fois que Daniel prend conscience de la couleur de son ami : mais rien ne changera entre eux.

À travers le récit de leur vie, nous voyons passer les présidents américains, leur rôle dans la vie du pays, la guerre du Vietnam et l'enrôlement de tous ces jeunes garçons, la honte des déserteurs, la ségrégation des noirs et leur lutte pour s'en sortir. Ces événements et les gens rencontrés marquent la vie de ces deux amis et permettent de suivre l'évolution de l'Amérique, ce que j'ai beaucoup apprécié à la lecture de ce livre.

Le papillon de nuit se frotte à la lumière, il en meurt brûlé. Daniel a de la difficulté à prendre ses propres décisions, à croire en lui et à être fidèle à lui-même. Est-il coupable de la mort de son ami ?

Ceux qui restent de Marie Laberge

Le dernier livre de Marie Laberge intitulé *Ceux qui restent* nous fait découvrir les blessures causées par le suicide de Sylvain Côté, 29 ans, un amant, un fils, un père. Personne ne s'en sort indemne.

Charlène, Vincent, Mélanie, Stéphane et Muguet sont pétrifiés par ce deuil inattendu et cherchent à trouver une explication ou un coupable. Accepter simplement ce geste est impossible car il remet en cause la vie de ceux qui restent. Ils mettront des années à faire ce deuil. « Un gros bill à payer », dit Charlène, la barmaid et maîtresse de Sylvain.

Chaque chapitre narre le vécu de l'un ou de l'autre durant près de 15 ans. Mélanie reporte sur son fils tout son amour, devenant possessive au point de faire fuir Stéphane. Muguet ne se pardonne pas cette mort, elle ne voulait pas d'enfant et se reproche ce départ comme une faute. Vincent viendra au bar de Charlène, pour parler de son fils, sans savoir le rôle qu'elle a vraiment joué dans la vie de Sylvain. Stéphane arrivera par hasard dans ce bar et ce trio surprenant finira par nouer des liens solides.

Étant une lectrice assidue de Marie Laberge, je dois dire que le langage employé m'a un peu dérangé, même s'il s'adapte aux personnages. Ce livre démontre vraiment le mal fait par un suicide à ceux qui restent.

Bonne lecture ! ■



Merci
à notre PARTENAIRE
PRÉSENTATEUR

Janssen



Merci
à notre PARTENAIRE
COLLABORATEUR





Nomination des 9 lauréates au 15^e gala Prix Femmes d'affaires du Québec



Le Réseau des Femmes d'affaires du Québec présentait, le 4 novembre 2015, son 15^e Gala Prix Femmes d'affaires du Québec, sous la présidence d'honneur de madame Josiane Moisan, première vice-présidente Ressources humaines, Mouvement Desjardins. Neuf lauréates s'étant illustrées dans le monde des affaires et le secteur socioéconomique ont reçu un hommage. Ces femmes contribuent à la prospérité de leur communauté et de la société québécoise.

Marçèle Lamarche	Directrice générale Association d'entraide Le Chaînon
Nathalie Maillé	Directrice générale et secrétaire du conseil, Conseil des arts de Montréal
Annick Guérard	Directrice générale Transat Tours Canada
Rose Fierimonte	Présidente Dorbec Construction
Isabelle Huot	Présidente-directrice générale et fondatrice Kilo Solution
Diane Lanctôt	Présidente Lanctôt Ltée
Caroline Roy	Présidente Cuisine L'Angélique
Lise Déziel	Présidente Cordé Électrique Entrepreneur
Caty Bérubé	Présidente Éditions Pratico-pratiques

De plus, *Les Affaires* a remis le 15^e prix Réalisations à madame Danièle Henkel, présidente des Entreprises Danièle Henkel. Ce prix honore annuellement une Québécoise qui se distingue depuis de nombreuses années par ses réalisations probantes, sa contribution remarquable à son domaine d'activité professionnelle, son influence et son engagement au plan social.

La Société des musées du Québec décerne ses Prix 2015



À l'occasion de son congrès annuel et colloque *L'expérience du visiteur*, la Société des musées du Québec (SMQ) a procédé, le 30 septembre, à la remise de ses Prix 2015. Les Prix de la SMQ visent à reconnaître, stimuler et récompenser l'excellence de la pratique muséale au Québec. Ils mettent à l'honneur des réalisations qui ont contribué, de façon significative, à l'avancement de la muséologie québécoise.

Le **prix Carrière** a été décerné à madame Lise Bertrand en reconnaissance de son engagement auprès des Musées de la civilisation, de la qualité exceptionnelle de ses réalisations et de sa contribution exemplaire à la muséologie québécoise. Elle conçoit et réalise des expositions depuis 35 ans.

Prix Francine-Ruest-Jutras

L'Union des municipalités du Québec salue de façon particulière la contribution des élues municipales au développement durable des communautés par la remise du *Prix Francine-Ruest-Jutras*. Ce prix, décerné pour la première fois en 2013 en collaboration avec Bell, vise à reconnaître l'excellence et le leadership des femmes sur la scène politique municipale et dans la gouvernance locale.

En 2015, un vibrant hommage a été rendu à la défunte mairesse de La Prairie, madame Lucie F. Roussel. À titre posthume, le *Prix Femmes et gouvernance Francine-Ruest-Jutras* lui a été décerné en présence de ses enfants.

Nomination

Le Grand Prix littéraire international Metropolis bleu est décerné chaque année et il récompense un écrivain de renommée internationale pour l'ensemble de son oeuvre.

Nancy Huston est née à Calgary en 1953. Elle est établie à Paris depuis les années 1970, où elle a étudié sous la supervision de Roland Barthes. Essayiste, romancière, autobiographe et musicienne. Elle écrit depuis ses débuts en français, mais elle a produit à quelques reprises en anglais, sa langue maternelle.

Gagnante du prix Femina (*Lignes de faille*), du prix du Gouverneur général (*Cantique des plaines*) et du prix Goncourt des Lycéens (*Instruments des ténèbres*), elle a reçu le 25 avril 2015 le *Grand Prix littéraire international 2015* de Metropolis bleu.

8^e Conférence nationale pour vaincre le cancer

Madame Marguerite Blais a accepté d'être marraine de la 8^e Conférence nationale pour vaincre le cancer organisée par la Coalition Priorité Cancer au Québec. Cette activité aura lieu les 14 et 15 avril 2016 à Montréal.



Madame Blais a été proche aidante auprès de son mari qui a perdu son combat contre le cancer en mars 2015. Elle croit en l'importance des services en soins palliatifs pour les patientes et les patients. « le dernier droit du patient dans le combat contre le cancer », affirme-t-elle.

Le cancer n'attend pas. Les malades ne peuvent plus attendre et le nombre de cas de cancer augmentera de plus de 35 % au cours des 20 prochaines années. Les besoins de soins augmenteront donc également.

La coalition Priorité Cancer au Québec a été fondée en 2001 pour donner une voix, soutenir et défendre les personnes touchées par le cancer, pour appuyer les organismes communautaires et les professionnels de la santé oeuvrant en cancer et pour renforcer l'organisation de la lutte contre le cancer.

TESTAMENT

Pourquoi faire un testament?

Par Lise Courteau

Si rédiger un testament n'est pas obligatoire, c'est toutefois le seul document officiel qui vous permet de choisir vos héritières et héritiers, et de faire connaître la façon dont vous voulez que vos biens soient répartis à votre décès. Si vous décédez sans testament, ce sont les règles établies par le Code civil du Québec qui détermineront leur sort. Par contre, la loi donne seulement un cadre : elle dit ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Mais sans plus. Pour organiser sa succession « sur mesure », le testament est une solution.

Si vous voulez vous-même choisir vos héritières et héritiers, ou vous assurer qu'un bien qui vous tient à cœur ira à la personne qui sera en mesure de l'apprécier, vous devez le faire savoir. Si vous souhaitez désigner une personne en particulier qui agira à titre de liquidatrice ou liquidateur et qui sera responsable de régler votre succession, vous devez aussi le faire savoir.

En effet, à défaut de testament, la totalité de la succession sera régie par la loi. Ce qui veut dire que certaines personnes qui vous sont

proches pourront ainsi, par le jeu des dispositions légales, n'hériter de rien.

Attention! Le conjoint de fait n'est pas un héritier légal. Seul un testament peut lui permettre d'hériter.

Toute personne majeure et saine d'esprit peut faire un testament. Le fait qu'une personne doive se faire aider par un conseiller ou un tuteur ne constitue pas un empêchement à sa capacité juridique de faire un testament.

Avant de rédiger votre testament vous devriez faire un inventaire de tous vos biens et de vos dettes. Si cet inventaire est à jour, complet et daté, il sera utile aux personnes qui auront à régler votre succession.

Formes de testaments

Trois formes de testaments sont reconnues au Québec. Le testament olographe, le testament olographe devant témoin et le testament notarié.

• Le testament olographe

Cette forme de testament doit entièrement

être écrit, signé et daté par la personne qui fait ce testament. Il ne peut pas être rédigé sur un appareil (machine à écrire ou ordinateur). Si vous choisissez de faire un testament olographe, vous seul en connaîtrez l'existence. Afin de vous assurer qu'on le trouvera au moment voulu, vous devriez informer une personne de confiance de l'endroit où vous le conservez. Vous pouvez aussi le confier à un notaire ou à un avocat, qui l'inscrira au registre prévu par la loi.

• Le testament olographe devant témoins

Comme le testament olographe, le testament devant témoins est un document que le testateur rédige lui-même. Vous pouvez l'écrire à la main ou sur un appareil. Vous pouvez également le faire rédiger par une autre personne. Dans tous ces cas, vous devez déclarer, en présence de deux témoins majeurs, que le document est votre testament, et le signer. Après votre signature, les témoins doivent aussitôt signer le testament en votre présence.

Si votre testament est écrit par une autre personne ou à l'aide d'un appareil, vous et

vos témoins devrez en signer chacune des pages ou y apposer vos initiales.

Il n'est pas obligatoire de divulguer le contenu de votre testament aux témoins. Cependant, tout comme pour le testament olographe, assurez-vous qu'une personne de confiance connaît son existence ainsi que l'endroit où vous le conservez. Vous pouvez aussi le confier à un notaire ou à un avocat, qui l'inscrira au registre prévu par la loi.

• Le testament notarié

Le testament notarié, est soumis à plus de formalités que le testament écrit dans l'une des deux formes précédentes. Le testament doit être rédigé par un notaire et lu par celui-ci au testateur seul ou en présence d'un témoin ou, dans certains cas, de deux témoins, par exemple lorsque le testateur est aveugle. Le testament doit faire mention de la date et du lieu où il est reçu. Une fois la lecture faite, le testament est signé par le testateur, le notaire et le témoin, en présence les uns des autres.

Le testament notarié comporte des avantages. Comme le notaire conserve l'original et qu'il l'inscrit au registre prévu par la loi, vous ne risquez pas de le perdre et vos héritiers seront certains de le trouver le jour de votre décès.

Les personnes qui agissent à titre de témoins lors de la signature de votre testament de même que le notaire, ou tout parent en ligne directe de ce notaire ne peuvent pas hériter de vous.

Les héritiers

Vos héritiers qui acceptent votre succession doivent aussi payer les dettes, s'il y a lieu. Cependant, ils ne sont pas tenus de régler la portion de dettes qui dépasse la valeur des biens reçus en héritage.

Si vous laissez tous vos biens à une seule personne, prévoyez que celle-ci pourrait décéder avant vous. Nommez un ou plusieurs autres héritiers au cas où.

Vous pouvez aussi décider de faire d'un enfant mineur le légataire d'un ou de plusieurs de vos biens. Par contre, pensez à nommer un tuteur responsable qui devra s'occuper de gérer ces biens, au moins jusqu'à sa majorité.

Si vous êtes une personne mariée ou unie civilement, le liquidateur devra d'abord partager

le patrimoine familial et respecter les dispositions du régime matrimonial du testateur avant de procéder à la liquidation de la succession.

Si vous avez une assurance-vie et que vous ayez inscrit le nom d'un bénéficiaire, ce montant d'argent ne fera pas partie de la succession. Si vous avez inscrit comme bénéficiaire « aux héritiers légaux » ou « à la succession », le produit de cette assurance sera divisé entre les personnes mentionnées dans votre testament.

Partir sans laisser de testament

Si vous n'avez pas fait de testament, vos biens seront répartis entre vos héritiers légaux, soit votre conjoint (c'est-à-dire la personne avec qui vous étiez marié ou uni civilement, ou encore dont vous étiez séparé, mais sans en être divorcé ou sans que votre union civile ait été dissoute) et vos enfants ou, en l'absence d'enfants, vos parents.

Dans un tel cas, avant toute répartition, votre conjoint survivant touchera la moitié de la valeur nette du patrimoine familial et ce à quoi il a droit en vertu de votre régime matrimonial. Le reste de la succession sera réparti selon des règles fixées par le Code civil.

Modifier son testament

En tout temps, vous pouvez modifier votre testament ou en faire un nouveau. Ce document peut évoluer au fil des ans. Vous pouvez modifier des clauses ou en ajouter d'autres. Ne vous privez donc pas de le faire aussi souvent que vous le désirez si votre situation a changé, à la condition que vous ayez toujours la capacité de le faire. Votre testament reste en effet valable tant que vous n'avez pas exprimé de volonté contraire.

Planifiez vos funérailles

La planification de vos funérailles peut aussi faire partie de votre testament. Cela vous permet de réduire le stress imposé aux êtres qui vous sont chers. Elle vous garantit que vos volontés seront respectées et vous procure la tranquillité d'esprit de savoir que tout est organisé. Par contre, vous devrez en aviser les personnes concernées, car la lecture du testament se fait généralement après les funérailles.

Vérification du testament

Si votre testament est olographe ou fait devant témoins, il devra être validé à votre décès, ce qui entraînera des frais et des délais pour la succession. Cette vérification sera faite soit par

la Cour supérieure, soit par un notaire. Il en va de même pour les modifications si celles-ci sont olographes ou faites devant témoins.

La vérification n'empêche pas toute contestation ultérieure de votre testament. Elle vise essentiellement à établir que vous êtes décédée, qu'il s'agit de votre dernier testament, qu'il a bien été rédigé par vous ou que, s'il a été rédigé par une autre personne, c'est bien à votre demande. Pour contester un testament devant témoins, il faut avoir de motifs sérieux. On doit aussi se poser la question QUI aurait intérêt à contester ?

Coût d'un testament

Pour un testament de base fait devant un notaire, le coût pourrait s'élever entre 250 \$ jusqu'à 500 \$, tout dépendant de votre situation. Vous trouverez aussi sur le site du Réseau juridique du Québec :

(<http://www.avocat.qc.ca/testament-notarie.htm>) un testament notarié assisté par Internet à partir de 245 \$. Toujours sur le même site, vous pouvez acheter une trousse testamentaire (à partir de 49,95 \$) qui vous donnera des modèles pour rédiger vous-même votre testament.

Faire un testament pour protéger qui ?

On fait généralement son testament, ou on le revoit, lors de l'arrivée d'un enfant, de l'achat d'une maison ou d'une entrée importante et imprévue d'argent. Protégez vos héritières et héritiers, protégez vos biens et vos avoirs, et surtout, protégez-vous afin qu'il n'y ait aucun malentendu à votre décès. Si vous décidez de faire un testament olographe ou un testament devant témoins, faites en sorte qu'il n'y ait aucun problème d'interprétation. Refaites régulièrement l'inventaire de vos biens. Ayez l'esprit tranquille.

La planification d'une succession peut être un sujet difficile à envisager ou à discuter, mais c'est quand même important de le faire, et ce, même si vous n'avez pas beaucoup d'argent et de biens. Vous saurez ainsi que vous aurez fait le maximum pour bien protéger votre famille et tous vos héritiers. ■

Sites Internet consultés :
www.justice.gouv.qc.ca
www.educaloi.qc.ca
www.avocat.qc.ca
www.protegez-vous.ca

Les SERVICES PLUS à l'Afeas



UN GESTE CONCRET EN FAVEUR DE L'AFEAS

Demandez votre carte VISA Desjardins Classique de l'Afeas et appuyez les programmes et les services que votre association vous offre. En effet, pour chaque transaction que vous effectuerez avec votre carte, Services de cartes Desjardins en versera un pourcentage à l'Afeas, à titre gracieux.

Pour obtenir un formulaire de demande, communiquez avec le secrétariat de votre Afeas régionale ou avec Services de cartes Desjardins au 1 800 363-3380.



10 000 MEMBRES À TRAVERS LE QUÉBEC

En tant que membres de l'Afeas, vous avez accès à un régime d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière.

Pour obtenir des renseignements sur ce régime ou pour y adhérer, vous n'avez qu'à communiquer avec le Centre de contact avec la clientèle de Desjardins Sécurité financière au **1 866 838-7578**.

Pour référence : Secrétariat de l'Afeas au (514) 251-1636
Numéro du contrat : B757.



MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Vie, santé, retraite



Offre spéciale

20% de rabais sur toutes nos peintures de première qualité offert en exclusivité aux membres de l'Afeas et à leurs familles. Lors de vos achats, vous n'avez qu'à indiquer le numéro : **770193**



BETONEL peut reproduire toutes les couleurs de toutes les marques!



Bienvenue aux membres de l'Afeas!

Réduction de 10 % sur les frais d'hébergement à l'Hôtel Rimouski. Valable en tout temps, contactez-nous!

1 800 463-0755 - www.hotelrimouski.com

Les SERVICES PLUS à l'Afeas:

Connaissez-les!
Utilisez-les!
Publicisez-les!



Les Services Plus, un plus pour les membres de l'Afeas

Tirages au profit des Afeas locales,
régionales et provinciale

17 000 \$
en prix

8 500 billets à 20\$ • 14 000\$ en argent et 3 000\$ en prix

4 prix en argent:

10 000\$ • 2 000\$ • 2X 1 000\$

5 prix en biens:



1 crédit voyage de 1 000 \$



2 tablettes numériques
de 500 \$ chacune



2 caméras numériques
de 500 \$ chacune

Tirage – 23 septembre 2016

21 heures 30, hôtel Le Best Western plus – Hôtel Universel

Partage du prix du billet (20 \$) :

- | | |
|--|---|
| • Frais fixes (licence, prix remis...)
et d'administration : 6 \$ | • Profit Afeas provinciale : 3 \$ |
| • Profit Afeas locales : 4 \$ | • Profits générés par le tirage 2015 : 102 778 \$
partagés entre les 225 Afeas locales,
les 11 Afeas régionales et l'Afeas provinciale. |
| • Profit Afeas régionales : 7 \$ | |

RACJ : 422014-1



La revue Femmes d'ici est publiée par l'Afeas
5999, rue de Marseille
Montréal (Québec)
H1N 1K6

(514) 251-1636 (téléphone)
(514) 251-9023 (télécopieur)

info@afeas.qc.ca (courriel)
www.afeas.qc.ca (site internet).

Abonnement un an :
18 \$ (TPS et TVQ incluses).

Équipe de rédaction

Lise Courteau
Pierrette Alix
Lucie R.-Proulx

Couvertures/ Infographie Daniel Lefresne
Montage/ Infographie Daniel Lefresne
Service des abonnements/ Ginette Hébert
Coordination/ Lise Gratton

La reproduction des articles est autorisée
en mentionnant la source.
Les articles n'engagent que la responsabilité
de leurs auteurs.

Envoi de publication
N° de convention : 40012171

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 2015
Bibliothèque nationale du Canada 2015
ISBN 0705-3851

Impression : Atelier québécois
Parution : hiver 2015

Revue imprimée sur papier recyclé

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Lise Bélanger
49, St-Jean-Baptiste ouest
Rimouski G5L 4J2
418-723-7116
bas-st-laurent-gaspesie@afeas.qc.ca

Centre du Québec

Martine Lebeau
405, St-Jean
Drummondville J2B 5L7
819-474-6575
centre-du-quebec@afeas.qc.ca

Estrie

Francine Roy
5182, boul. Bourque
Sherbrooke J1N 1H4
819-864-4186
estrie@afeas.qc.ca

Hautes-Rivières

Nicole Dumont
78, chemin de la Ferme
Messines J0X 2J0
819-465-1439
hautes-rivieres@afeas.qc.ca

Lanaudière

Manon Durand
412-1, 1^e Avenue
Crabtree J0K 1B0
450-754-1119
lanaudiere@afeas.qc.ca

Mauricie

Lise Descôteaux
100, rue Chapleau
Trois-Rivières G8W 1G1
819-694-9555
mauricie@afeas.qc.ca

Montréal-Laurentides-Outaouais

Josée Boily
1241, 15^e Avenue
Pointe-aux-Trembles H1B 3R6
514-945-4302
montreal-laurentides-outaouais@afeas.qc.ca

Québec-Chaudière-Appalaches

Gisèle Boudreau
553, route du Petit Cap
Cap St-Ignace G0R 1H0
418-246-5535
quebec-chaudiere-appalaches@afeas.qc.ca

Richelieu-Yamaska

Thérèse Gagnon
650, Girouard est
St-Hyacinthe J2S 2Y2
450-773-7011
richelieu-yamaska@afeas.qc.ca

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau

France Morissette
208, Dequen
St-Gédéon G0W 2P0
418-345-8324
saguenay-lsj-chib@afeas.qc.ca

Saint-Jean-Longueuil-Valleyfield

Christiane Denis
975, Meunier
St-Jean-sur-Richelieu J3A 1E1
450-895-3430
st-jean-longueuil-valleyfield@afeas.qc.ca

Pour retour à l'expéditeur :

Siège social de l'Afeas

5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6